

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**29 SEPTEMBRE 2016**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Dépôt de déclaration  
préalable pour la mise en  
oeuvre de mobilier urbain  
d'information d'hôtels  
particuliers**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 septembre 2016  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 30 septembre 2016  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 septembre 2016

Pour le Maire,  
Par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 29 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Madame TEA à Madame de CIDRAC  
Madame CLECH à Monsieur LAMY  
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET  
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

**Secrétaire de séance :**

Monsieur JOLY

**OBJET** : DEPOT DE DECLARATION PREALABLE POUR LA MISE EN ŒUVRE  
DE MOBILIER URBAIN D'INFORMATION D'HOTELS PARTICULIERS

**RAPPORTEUR** : Monsieur PÉRICARD

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du centre-ville historique de Saint-Germain-en-Laye a été approuvé le 3 mars 1988. Sa révision globale a été prescrite en 2009 et devrait être engagée très prochainement.

Parmi les actions d'accompagnement à cette révision, et dans un souci de mise en valeur du patrimoine historique et architectural des nombreux hôtels particuliers présents au sein du périmètre, la Ville, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, propose d'installer un dispositif de mobilier urbain de proximité innovant.

Une signalétique en forme de totems respectant le bâti ancien sera installée devant les façades des hôtels particuliers. Ce dispositif permettra de réinventer la lecture de la Ville et de son histoire tout en dessinant un parcours inédit en favorisant la flânerie et l'autonomie.

La conception prévoit un texte de présentation de l'hôtel, le logo de la Ville. La partie basse du totem sera dotée de la feuille de chêne rouvre symbolisant le lien intime que la Ville entretient avec sa forêt domaniale et les trois fleurs de lys rappelant la ville royale.

Ce parcours-station sera également agrémenté de QR-codes, dispositif permettant d'accéder à des contenus virtuels et enrichis à partir d'un téléphone mobile ou d'une tablette numérique. Il permettra d'accéder à des informations plus complètes sur l'hôtel : origines, décors, anecdotes, éléments iconographiques, etc.

Une réunion d'information s'est tenue à l'Hôtel de Ville le 6 novembre 2015 afin de solliciter les propriétaires et d'obtenir leur autorisation. De nombreux propriétaires ayant répondu favorablement à cette sollicitation, une première étape verra la conception et la réalisation de dix totems pour les hôtels parmi les plus emblématiques de la ville :

- Hôtel de Fieubet : 2 rue Voltaire
- Hôtel des Maréchaux de Villeroy : 18 rue de la Salle
- Hôtel dit de « Conti » : 14 place Charles-de-Gaulle
- Hôtel dit de « Soubise » : 16 place Charles-de-Gaulle
- Hôtel dit de « Villayer » : 31 rue des Ursulines (une plaque et non un totem)
- Hôtel de Crequy ou de Créqui : 10 et 12 rue de Paris
- Hôtel de Noailles : 10 et 11 rue d'Alsace
- Hôtel des Comtes d'Auvergne : 7 rue des Ecuyers
- Hôtel de la Vrillière : 3 rue de la République
- Hôtel de la Rochefoucauld : 16 rue de Pontoise.

Une seconde étape est dès à présent envisagée en 2017 avec l'installation de dix nouveaux totems.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable à l'installation des premiers totems devant la façade des hôtels précédemment cités.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

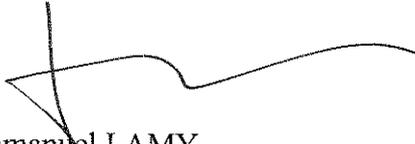
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet d'installation de panneaux signalétiques par la Ville pour les dix hôtels susmentionnés,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable à leur installation et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line crossing it, and a long, wavy line extending to the right.

Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye